

parations au pavage dont cette compagnie est responsable seront faites au commencement de la semaine.

Résolu: De donner instruction à l'inspecteur de la Ville d'ordonner à la Warren Bituminous Paving Co., (par protêt notarié), de faire les réparations au pavage dont elle est responsable. Et dans le cas où ladite compagnie ne commencerait pas les travaux sous 48 heures après réception du protêt, la Ville fera ces réparations et en paiera le coût à même la garantie de la compagnie.

—De la Montreal Light, Heat & Power Co., déclarant que la compagnie a l'intention de faire les réparations à toutes les ouvertures qu'elle fera, comme par le passé, et qu'elle a donné instruction de faire remplir toutes les ouvertures avec du macadam, tel que requis.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit requis de surveiller avec soin ces ouvertures, et qu'il exige que la compagnie fasse les réparations nécessaires sans délai.

—De M. John Barry, demandant qu'une soupape de sûreté automatique soit placée dans sa propriété, coin des rues Sainte-Catherine et Maisonneuve.

Référée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

—De la succession Thomas Mussen, se plaignant de l'état du trottoir et du chemin, sur la rue Saint-Lambert, en face de la nouvelle bâtisse de la succession.

Résolu: De donner instruction à l'inspecteur de la Ville de préparer un estimé du coût d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Saint-Lambert, de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Jacques, et de plus, d'informer la succession Mussen qu'un nouveau pavage ne peut être posé tant que les constructions ne seront pas complétées.

RAPPORTS

—La considération du rapport de l'inspecteur de la Ville, au sujet des réparations à la rue Saint-Jacques, de la rue de la Montagne aux limites ouest de la Ville, là où un égout auxiliaire a été construit l'an dernier, est différée.

—Soumis le rapport de l'inspecteur de la Ville, à l'effet qu'il en coûtera \$250,00 pour la pose d'un pavage d'asphalte au lieu du trottoir actuel sur le côté de la rue Vaudreuil, de la rue Saint-Paul à la rue Sainte-Thérèse.

Résolu: Que les propriétaires intéressés soient requis de déclarer si oui ou non, ils consentent à payer le coût dudit ouvrage.

—Sur le rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Que l'avenue Oxenden, dans le quartier Saint-George, soit inscrite et décrite dans le registre des rues comme rue publique, en vertu de l'article 410 de la charte.

—Sur réquisition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil recommandant que la partie de la rue Mentana offerte par M. Isaïe Préfontaine, et les parties des rues Mentana, Christophe Colomb et Boyer, de la rue Gilford à l'avenue Laurier et aussi une partie de l'avenue Laurier, offerte par la succession Louis Boyer, soient acceptées sans condition et gratuitement de M. I. Préfontaine et de la succession Boyer respectivement.

—Sur le rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil, recommandant qu'un égout de 2' x 3' en briques soit construit pour remplacer l'égout en tuyaux de tuiles dans la rue Bourgeois, une distance de 630 pieds.

—Soumis les rapports *re* nombre de plaques de noms de rues requis dans les divisions Est et Ouest.

Référés à l'inspecteur de la Ville pour qu'il prépare un état du coût desdites plaques.

—Il est

Résolu: Qu'un rapport soit fait au Conseil recommandant que la Commission de la Voirie soit autorisée à faire construire un égout dans la rue Joliette, entre la rue Forsythe et la rue Hochelaga.

—Soumis un extrait des minutes de la Commission des Incendies et de l'Éclairage pour la construction d'un trottoir permanent vis-à-vis de la station de pompe No 15.

Référée à l'inspecteur de la Ville pour coût approximatif.

—Sur proposition de M. l'échevin Leclair, il est

Résolu: Que M. L.-O. Labelle soit nommé inspecteur de l'ouvrage en brique à l'égout de la rue Dufferin.

—Sur la demande de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: Que rapport soit fait au Conseil recommandant qu'un trottoir en asphalte soit posé sur le parc LaFontaine, de la rue Roy à la rue Rachel.

repairs will be made to the pavement, for which said company is responsible, at the beginning of the week.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to order the Warren Bituminous Paving Co. (by notarial protest), to repair the pavements for which said company is responsible. And in the event of said company failing to commence said repairs within 48 hours after receipt of the notification, the City will carry out the same, and deduct the cost thereof from the company's guarantee.

—From the Montreal Light, Heat & Power Co., stating that the company proposes continuing to make repairs to all its cuts as it has done in the past; and that instructions have been issued to have all cuts filled with macadam as desired.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to have a vigilant watch kept over the said cuts and press the company to carry out the necessary repairs without delay.

—From John Barry, Esq., applying for an automatic safety valve to be placed in his premises at the corner of St. Catherine and Maisonneuve streets.

Referred to City Surveyor for a report.

—From the estate Thomas Mussen, complaining of the state of the roadway and sidewalk on St. Lambert street, in front of the estate new building.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare an estimate for a permanent sidewalk on the west side of St. Lambert street, from Notre-Dame street to St. James street, and furthermore, that the Mussen estate be informed that a new pavement cannot be put down until building operations are completed.

REPORTS.

—Consideration of the City Surveyor's report anent repairs to St. James street, from Mountain street to western City limits where auxiliary sewer was constructed last year, was deferred.

—Submitted the City Surveyor's report to the effect that it would cost \$250.00 to lay an asphalt pavement instead of the present sidewalk on the east side of Vaudreuil street, from St. Paul street to St. Therese street.

Resolved: That the interested proprietors be requested to state whether or not they are willing to defray the cost of said work.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That Oxenden avenue, in St. George's ward, be inscribed and described in the register of streets as a public street, in virtue of article 410 of the City Charter.

—At the request of Ald. Lavallée, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the portion of Mentana street, offered by Mr. Isaïe Préfontaine, and the portions of Mentana, Christophe Colomb, and Boyer streets, from Gilford street to Laurier avenue, and also a portion of Laurier avenue, offered by estate Louis Boyer, be accepted unconditionally and gratuitously from Mr. I. Préfontaine and the estate Boyer respectively.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that a 2' x 3' brick sewer be constructed to replace the tile pipe sewer in Bourgeois street, a distance of 630 feet.

—Submitted reports *re* number of street name plates required in the Eastern and Western divisions.

Referred to City Surveyor to prepare an estimate of the cost thereof.

—It was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to have a sewer constructed in Joliette street, between Forsythe and Hochelaga streets.

—Submitted an extract of minutes from the Fire and Light Committee, for a permanent sidewalk opposite No. 15 fire station.

Referred to City Surveyor for estimate.

—On motion of Ald. Leclair, it was

Resolved: That Mr. L. O. Labelle be appointed inspector of brick work on the Dufferin street sewer work.

—At the request of Ald. Lavallée, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that a asphalt sidewalk be laid on park LaFontaine, from Roy street to Rachel street.